

POLITIQUE
DE PROTECTION
ET DE MISE EN VALEUR
DES MILIEUX NATURELS



Imprimé au Canada

Dépôt légal
Bibliothèque nationale
3^e trimestre 2004

ISBN-2-7647-0441-0

An English version of this document is available
on request or on the city of Montréal Web site at
www.ville.montreal.qc.ca/PolitiqueMilieuxNaturels



*La Politique de protection et de mise en valeur des
milieux naturels* répond à un engagement pris au
Sommet de Montréal



Imprimé sur du papier recyclé



PRÉFACE DE MONSIEUR HUBERT REEVES

Il convient de saluer et de se réjouir de cette décision de la Ville de Montréal pour plusieurs raisons très différentes mais toutes aussi importantes.

C'est d'abord au départ un joli cadeau pour les Montréalais qui, à proximité de chez eux, trouveront des lieux où se ressourcer et découvrir les merveilles de la nature sauvage. Sans une protection appropriée, ces espaces se transforment vite en dépotoirs insalubres. De plus, des études ont montré que ces espaces urbains sont souvent des hauts lieux de biodiversité où survivent des espèces éliminées ailleurs par les pesticides. Dans le contexte de la crise de la biodiversité contemporaine, la mise en valeur de ces territoires peut être, en certains cas, un élément clef de leur permanence.

Ce projet est exemplaire sur le plan social. En incluant au départ tous les utilisateurs des terrains: constructeurs, écologistes et promeneurs, en organisant d'une manière participative les projets, il favorise la concertation entre les partenaires. Cette politique est un excellent antidote à la radicalisation trop fréquente entre écologistes et entreprises commerciales, source de conflits bloqués sans ouverture possible vers un compromis ou une réconciliation des points de vue.

Le projet : *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville de Montréal s'inscrit parfaitement dans le cadre des trois P. Pas les trois P dont on parle beaucoup actuellement, mais ceux qui définissent le cadre dans lequel doit s'inscrire tout projet de développement durable :

Premier P pour «Profit»: quelles seront les retombées économiques? puisqu'il faut bien gagner sa vie.

Second P pour «Personne»: quel sera son impact sur la qualité de la vie individuelle?

Troisième P pour «Planète»: quelle sera à long terme son influence sur les équilibres planétaires, pollution de l'air et de l'eau, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité?

Il ne fait nul doute que cette politique saura inspirer nombre d'autres organismes.

Merci à la Ville et à ses partenaires d'avoir su la réaliser.

Hubert Reeves
Astrophysicien, membre d'honneur de l'Institut québécois de la biodiversité



MESSAGE DU MAIRE

Montréal possède une identité où l'effervescence urbaine se combine avec la présence de la nature. Compte tenu de la diversité de ses paysages naturels, notre ville offre déjà une qualité de vie exceptionnelle mais il est possible d'améliorer encore ce contexte, en s'appuyant sur la qualité des milieux naturels qu'on y trouve.

Au cours des dernières années, nous avons tous pris conscience de l'importance de la présence de la nature dans notre environnement. Elle contribue à assurer la qualité de l'air que nous respirons, réjouit l'œil et agrmente notre milieu de vie. Ensemble, les espaces verts et bleus constituent un patrimoine qui fait partie intégrante du sentiment d'attachement des Montréalais à leur ville.

Le rythme accéléré auquel se développe notre ville nous a amenés à nous questionner sur le sort de ces espaces vitaux. Les milieux naturels sont fragiles et leur survie dépend du soin que nous en prenons. C'est pourquoi nous avons proposé aux Montréalaises et aux Montréalais un certain nombre d'orientations pour protéger et mettre en valeur nos milieux naturels. Celles-ci ont été soumises à la consultation publique et ont suscité beaucoup d'intérêt, non seulement de la part des groupes concernés, mais aussi des citoyennes et citoyens montréalais.

Aujourd'hui, je suis heureux de présenter notre première *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Notre objectif n'est pas d'empêcher le développement de nouveaux projets résidentiels ou industriels de qualité, mais de se donner un instrument qui nous permettra d'agir afin que le développement ne se fasse plus au détriment de la nature.

D'ici peu, cette *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* se conjuguera avec le Plan d'urbanisme, la Politique du patrimoine, la Politique de l'arbre, comme la poursuite des projets des réseaux vert et bleu pour faire de Montréal une véritable « ville-nature ».

Le maire,

Gérald Tremblay

MESSAGE DE MONSIEUR ALAN DESOUSA ET DE MADAME HELEN FOTOPULOS

Le choix du développement durable au profit des générations présentes et futures constitue pour notre Administration la pierre d'assise d'un développement urbain soucieux de la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens. L'adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* est l'une des premières manifestations concrètes de cette orientation.

Tout en composant avec son riche passé industriel et son statut de métropole, Montréal entend, dans un avenir rapproché, atteindre l'objectif de 8 % de protection de son territoire, tel qu'établi dans la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*. En 2004, les aires protégées équivalent à un peu plus de 3 % de son territoire. La présente Politique vise à doubler cette surface en milieu terrestre. Par ailleurs, elle reconnaît la valeur écologique particulière des rives de notre archipel et compte bien s'occuper de leur sauvegarde.

L'identification de dix secteurs jugés prioritaires en raison de leur biodiversité est au cœur de la nouvelle Politique. Chacun de ces dix «écoterritoires» renferme un grand potentiel pour créer de nouvelles aires protégées. Dans certains, sont inclus des grands parcs montréalais. Cette nouvelle Politique touche également la protection et la mise en valeur des milieux naturels dans tous les parcs aussi bien que dans les bandes riveraines à valeur écologique. Elle exprime résolument la volonté de notre Administration de multiplier les occasions de contact avec la nature, pour les citoyennes et citoyens. Loin d'exclure la fréquentation publique, les mesures de protection envisagées contribueront à faciliter l'accès de la population montréalaise à ces zones d'une grande diversité écologique et ce, dans le respect de leur équilibre.

Tant pour la Ville que pour ses arrondissements, cette nouvelle Politique ouvre des perspectives stimulantes quant à la consolidation des réseaux vert et bleu, à la pratique du plein air en milieu urbain et à la sensibilisation du public à l'environnement, autant de gages d'un mieux-vivre ensemble.



Alan DeSousa, CA
Membre du comité exécutif
Responsable du développement durable
et du développement économique



Helen Fotopulos
Membre du comité exécutif
Responsable du mont Royal, des espaces verts
et bleus, des parcs et des Muséums nature de
Montréal

Table des matières

UN RICHE PATRIMOINE NATUREL À PROTÉGER ET À VALORISER	7
LES OBJECTIFS POURSUIVIS	9
SIX AXES D'INTERVENTION	12
Une concertation relative à des écosystèmes viables	13
Un cadre réglementaire, des politiques et des actions municipales en appui à la protection des milieux naturels	14
Une gestion écologique des milieux naturels dans les parcs.....	15
Une stratégie d'intervention foncière; levier important de protection	15
et de revalorisation des écoterritoires	
Des programmes de soutien aux partenaires	16
Une participation des citoyens	16
LES SECTEURS D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE	17
Les milieux naturels dans les parcs existants	19
Les milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique	20
Les écoterritoires	21
La carte des secteurs d'intervention	33
EN CONCLUSION	35

Un riche patrimoine naturel à protéger et à valoriser

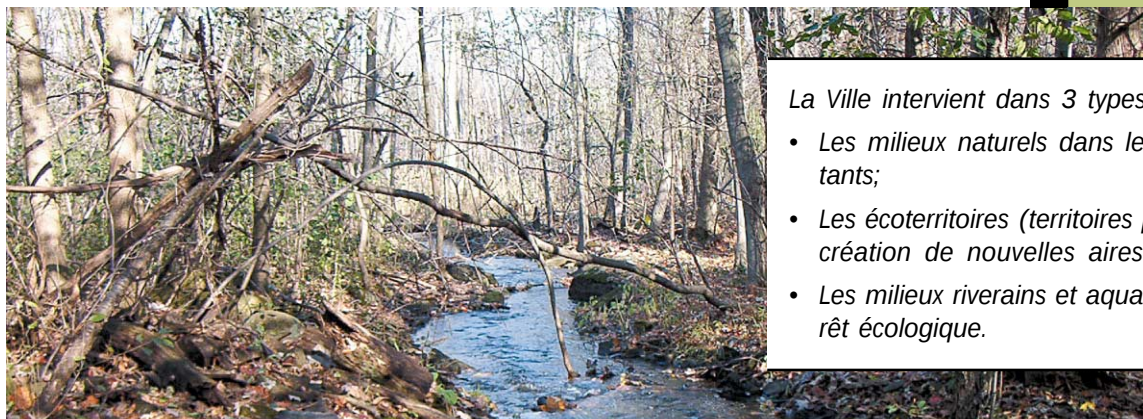
La Ville de Montréal est particulièrement riche en paysages naturels et verdoyants. Les cours d'eau entourant l'île, les bois, les arbres bordant les rues, les parcs et les espaces verts sont quelques-uns des éléments qui composent le patrimoine vert et bleu de Montréal lui conférant son identité.

Ces éléments sont importants et méritent une attention particulière de la part de l'Administration municipale. À cet égard, la Ville de Montréal a entamé plusieurs démarches : l'élaboration du Plan d'urbanisme, d'une Politique du patrimoine, d'une Politique de l'arbre, d'une Stratégie sur le développement durable ainsi que le *Plan stratégique et plan de développement et de mise en valeur du réseau vert et bleu*. Toutes ces démarches visent, entre autres, à protéger et à mettre en valeur les différentes composantes du patrimoine naturel montréalais.

L'élaboration de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* est une de ces démarches. Elle a été guidée par le souci de préserver et d'augmenter la biodiversité sur le territoire afin d'améliorer la qualité des milieux de vie, contribuant ainsi au pouvoir d'attraction de Montréal. Cette initiative visait également à accroître les lieux de contact des Montréalais avec la nature.

Les milieux naturels du territoire montréalais sont largement diversifiés et sont composés d'une mosaïque d'espaces : champs, friches, bois, milieux hydriques (cours d'eau, lacs et leurs rives), milieux humides (marais, marécages et étangs), à l'intérieur comme à l'extérieur des parcs existants. Ces espaces assurent et maintiennent la diversité biologique animale et végétale. Ils se distinguent des autres espaces verts par leurs caractéristiques biologiques et physiques qui assurent la survie des organismes vivants et constituent des habitats pour la faune qui s'y nourrit et s'y reproduit. Ainsi, bien qu'un terrain gazonné avec de nombreux arbres soit considéré comme un espace vert, celui-ci ne constitue pas en soi un site visé par cette Politique.

Dans le cadre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, la Ville intervient particulièrement sur de grands territoires comportant des espaces naturels riches et diversifiés. En effet, ces lieux représentent des noyaux de biodiversité où l'on trouve souvent des espèces rares. Les boisés de grandes superficies constituent notamment des habitats intéressants pour la faune, compte tenu de la présence des trois strates végétales qui les composent : herbacée, arbustive et arborescente. Les milieux humides et aquatiques sont, par ailleurs, caractérisés par une végétation particulière procurant un habitat essentiel pour la prolifération d'une faune variée.



La Ville intervient dans 3 types de secteur :

- Les milieux naturels dans les parcs existants;
- Les écoterritoires (territoires propices à la création de nouvelles aires protégées);
- Les milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique.

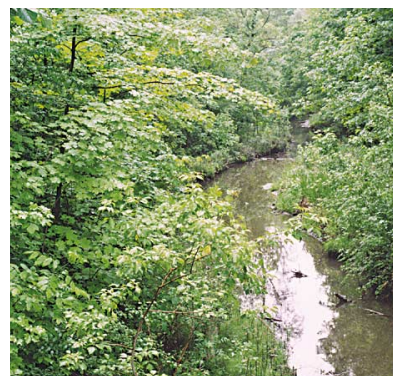
Tributaire de la rivière à l'Orme dans le bois de Sainte-Anne-de-Bellevue



Érablière sucrière à caryer dans le bois de Sainte-Anne-de-Bellevue



Rive de la rivière des Prairies dans le secteur des rapides du Cheval Blanc



Ruisseau Bertrand au sud du parc-nature du Bois-de-Liesse

À la fin de 2003, les surfaces boisées représentaient moins de 1 600 hectares à l'extérieur des parcs. La valeur immobilière de l'ensemble de ces bois équivaut à des centaines de millions de dollars. Si Montréal décidait d'acheter ces espaces naturels afin de les protéger intégralement, cela occasionnerait des coûts prohibitifs compte tenu de ses ressources financières limitées. Face à cette situation, il y a urgence d'agir, mais d'agir autrement.

La Politique vise à constituer des aires protégées sur 8 % du territoire montréalais

Selon une évaluation du gouvernement du Québec, les aires protégées¹ en milieu terrestre de Montréal équivalent à un peu plus de 3 % du territoire. S'inspirant de la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*, la présente Politique vise à protéger 8 % du territoire montréalais, dont 6 % en milieu terrestre.

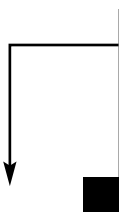
La Politique vise à susciter les initiatives et les collaborations. Elle s'appuie sur une approche innovatrice qui préconise l'établissement d'une planification et d'une gestion concertée et intégrée des milieux naturels de grande valeur écologique de manière à s'assurer que les générations futures continueront de bénéficier de ces espaces, viables et durables.

Montréal entend agir en amont du développement

Le succès de cette Politique dépend de la participation de tous les partenaires concernés et de la reconnaissance par tous les Montréalais (citoyens, promoteurs et autres) autant de la valeur économique et sociale des milieux naturels que de leur valeur écologique. Par l'adoption de la présente Politique, Montréal entend agir en amont du développement et mettre en place une démarche permettant d'aborder les problématiques particulières des milieux naturels dans un esprit de collaboration.

L'un des grands défis de cette Politique consiste à saisir les opportunités de protection et de valorisation des milieux naturels de grande valeur écologique comme valeur ajoutée aux nouveaux projets de développement immobilier. Il s'agit de concilier les valeurs et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques qui y sont liés.

¹ On entend par aire protégée : une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées; pour ces fins, cet espace doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres (définition de l'Union internationale pour la conservation de la nature, UICN)



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

La *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* poursuit trois grands objectifs, à savoir :

OBJECTIF 1

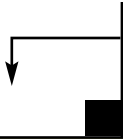
Maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal

La Ville de Montréal élaborera des projets de conservation dans des secteurs comportant des milieux naturels de grande valeur écologique, d'une superficie de 15 hectares et plus. Montréal cherche à intervenir dans les secteurs qui recèlent déjà des milieux naturels d'intérêt écologique et particulièrement menacés par le développement (voir la carte des secteurs d'intervention de la Politique). Toutefois, la consolidation d'un milieu naturel situé dans un parc existant ou dans un écoterritoire pourrait entraîner des travaux de renaturation de sites.

La dimension des surfaces à protéger est déterminante dans le cadre de la présente Politique. La viabilité des écosystèmes est conditionnée, en bonne partie, par leur superficie. La Ville cherche ainsi à créer ou à consolider des corridors naturels nécessaires au déplacement de la faune, à la dispersion de la flore et à la tenue d'activités récréatives et éducatives. Elle vise aussi, dans la mesure du possible, à pallier certaines carences en espaces naturels sur son territoire, notamment dans les secteurs centre et est de l'île de Montréal.

Les plus petits espaces naturels ne manquent pas d'intérêt tant au niveau social qu'au niveau environnemental, mais il apparaît plus difficile d'assurer la viabilité et la pérennité de ces écosystèmes. Ces espaces requièrent souvent des interventions sylvicoles. La Politique de l'arbre, le Plan d'urbanisme ainsi que certaines autres démarches pouvant être entreprises par les arrondissements, notamment l'élaboration de Plan vert d'arrondissement, accorderont une attention particulière aux espaces naturels de plus petites dimensions.

Enfin, les cours d'eau entourant l'île, les cours d'eau intérieurs, la centaine d'îles, d'îlots et de battures qui composent le territoire, sont des éléments fondamentaux du paysage montréalais. Il importe donc que la Ville accorde une attention particulière à la protection et la mise en valeur des milieux riverains et aquatiques, plus particulièrement ceux présentant un grand intérêt écologique. Ces secteurs d'intervention, localisés à l'intérieur ou à l'extérieur des écoterritoires, sont illustrés sur la carte en annexe.



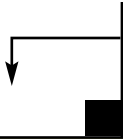
LES OBJECTIFS POURSUIVIS

OBJECTIF 2

Assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs existants et favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes qui y sont présents

Les parcs et espaces publics comprennent plusieurs milieux naturels pourvus d'une riche biodiversité que Montréal vise à préserver. Bien que bénéficiant d'un certain statut de protection, ces milieux naturels peuvent être menacés par l'impact d'interventions ayant lieu à l'intérieur comme à l'extérieur des limites des parcs existants. Le maintien de l'intégrité des milieux humides et du régime hydrique des cours d'eau ainsi que la préservation de la qualité de leurs eaux sont dépendants, entre autres, d'une bonne gestion des eaux de ruissellement dans les nouveaux projets de développement à proximité. Afin d'assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs et conserver l'intégrité des écosystèmes en place, la Ville entend aussi examiner les opportunités de consolidation des écosystèmes dans le cadre de la planification des nouveaux développements limitrophes.

Un trop grand achalandage ou encore, une intensification des activités récréatives dans les parcs peuvent occasionner des pressions sur les espaces naturels qui s'y trouvent, menaçant ainsi leur pérennité. À cet effet, Montréal a développé un modèle de gestion particulier des écosystèmes et des paysages pour ses parcs-nature (Anse-à-l'Orme, Cap-Saint-Jacques, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Île-de-la-Visitation, Bois-d'Anjou et Pointe-aux-Prairies). Ce modèle implique une évaluation précise des unités écologiques présentes, la réalisation d'interventions sur les écosystèmes lorsque nécessaire et un suivi de l'évolution des milieux par le biais d'indicateurs. La Ville préconise adapter ce modèle de gestion à tous les parcs de son territoire comportant des espaces naturels de grande valeur écologique.



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

OBJECTIF 3

Favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie

La *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* identifie les priorités de conservation et propose un cadre d'intervention et un processus d'aménagement concerté propices à la formulation de solutions novatrices et gagnantes favorisant la protection des milieux naturels sans pour autant contrecarrer le développement.

Bien que plusieurs promoteurs immobiliers à Montréal aient compris l'avantage de préserver des milieux naturels dans la conception des nouveaux projets de développement, ce n'est pas encore pratique courante. Plusieurs développements immobiliers sont encore réalisés au prix de l'abattage des arbres d'une forêt ou du remblayage d'un marécage.

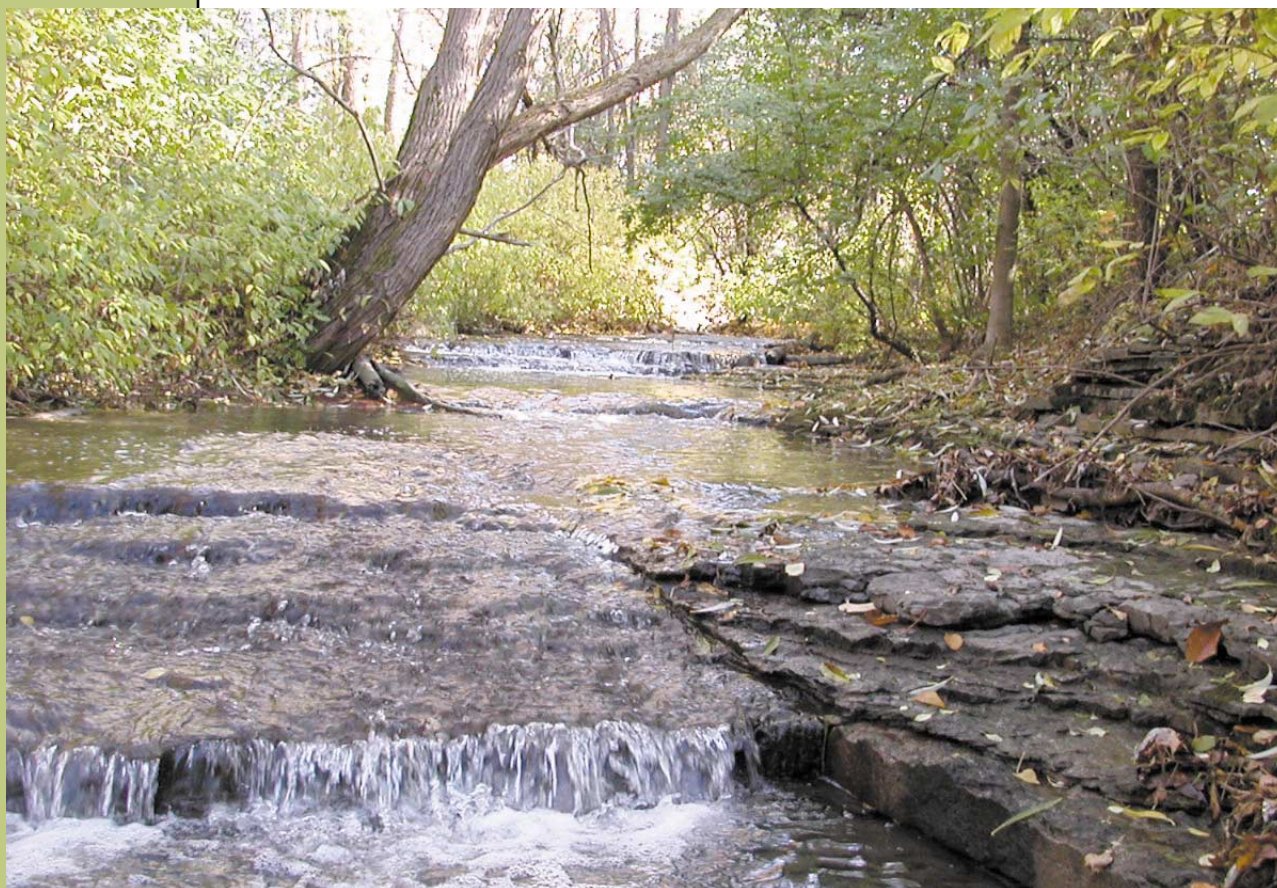
À Montréal, il reste en fait très peu de terrains vacants pour le développement. Or, une partie importante de ces terrains se trouve dans les secteurs excentriques de l'île, secteurs particulièrement riches en espaces naturels (grands boisés, friches et marécages). Ce contexte mène au débat social actuel où s'affrontent deux visions. Il y a celle des conservationnistes qui visent la protection intégrale des milieux naturels, peu importe le prix, pour assurer une saine qualité de vie pour les générations présentes et futures. L'autre vision est celle des développeurs pour qui la protection des milieux naturels est souvent un obstacle à la rentabilité.

L'un des grands défis de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville est de concilier ces deux visions. Cette conciliation se fonde sur le principe que l'intégration des milieux naturels à la trame urbaine peut autant induire une richesse économique que procurer une qualité de vie.

SIX AXES D'INTERVENTION

Tenant compte des moyens limités de la Ville et des ressources financières importantes exigées pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels, cette Politique fait appel à 6 grands axes d'intervention. Tous ces axes conjugués ensemble deviennent les éléments clés de réussite de ce grand projet municipal de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel montréalais. Ces axes constituent également les principaux éléments du Plan d'action qui viendra appuyer la Politique.

Plutôt que d'être le seul maître d'œuvre, la Ville de Montréal compte sur la collaboration de plusieurs intervenants internes et externes. L'objectif est d'instaurer une démarche de négociation aboutissant à des consensus parmi les intervenants décisionnels et les autres partenaires. Ces consensus porteront notamment sur des objectifs de protection et de développement, sur des ententes de collaboration, sur un cadre réglementaire ainsi que sur des programmes incitatifs.



Cascades dans le ruisseau De Montigny

1. Une concertation relative à des écosystèmes viables

La Ville a identifié 10 secteurs, appelés écoterritoires, où la protection et la valorisation des espaces naturels s'y trouvant ont été jugées prioritaires. Ce sont de larges territoires regroupant des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) ainsi que des espaces naturels encore à protéger et à mettre en valeur. Ces ensembles permettront de créer une mosaïque de milieux naturels de grand intérêt écologique qui seront accessibles aux Montréalais. Des fiches techniques décrivent brièvement chacun des écoterritoires et précisent les objectifs de conservation et d'aménagement visés.

Dans chaque écoterritoire, la Ville propose d'établir une démarche de concertation menant à un projet de conservation. Des objectifs spécifiques de protection et de mise en valeur doivent être précisés de sorte à maintenir la pérennité d'un écosystème riche et diversifié au sein de la trame urbaine.

Cette identification s'appuie sur la notion de réseau écologique définie comme un espace naturel composé de trois zones : une zone noyau, une zone tampon et un couloir écologique, autour duquel un projet d'aménagement pourra être élaboré. Ce modèle permet d'assurer une meilleure articulation des projets de développement urbain tout en protégeant la viabilité à long terme des écosystèmes de grande valeur écologique.

RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

- A) Les zones noyaux sont des foyers de biodiversité. Elles assurent les conditions environnementales propres à la sauvegarde d'écosystèmes, d'habitats et de populations animales et végétales importants.
- B) Les zones tampons jouent plusieurs rôles. Elles protègent, entre autres, les noyaux des menaces extérieures éventuelles et servent d'habitats essentiels à la survie des espèces dans les zones noyaux.
- C) Le couloir écologique a pour fonction de relier entre elles les zones noyaux permettant aux espèces de se disperser et de migrer.



La Ville développera également une méthodologie analogue afin d'identifier des objectifs de protection propres aux milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique dans la perspective de sauvegarder leur biodiversité.

Un comité technique multidisciplinaire composé de représentants des services centraux de la Ville, des arrondissements et des municipalités ainsi que de représentants des gouvernements fédéral et provincial, doit être mis sur pied dans chaque secteur d'intervention (écoterritoire et secteur riverain d'intérêt). Celui-ci sera chargé d'élaborer un projet de conservation optimale, un concept d'aménagement ou encore un plan d'intervention, axé sur la protection et la mise en valeur des éléments naturels. Il discutera des problématiques de protection et de conservation et sera chargé d'élaborer les solutions appropriées.



Érablière sucrière à hêtre au sud du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme



Île Boutin en face du ruisseau De Montigny



Marais au sud du bois de l'Héritage du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies



Ruisseau Bertrand dans le secteur du parc industriel de l'arrondissement de Dorval—L'Île Dorval



Érablière argentée (marécage) dans le secteur des rapides du Cheval blanc



Bois Saint-Paul à l'île des Sœurs

L'ensemble des comités techniques sera chapeauté par le Comité directeur de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, composé, entre autres, d'élus de la Ville de Montréal et d'élus des arrondissements ou municipalités concernés. Un rapport annuel, approuvé par ce Comité, viendra appuyer la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Ce rapport annuel traduira les actions entreprises et à entreprendre par la Ville pour la mise en œuvre de la Politique.

Les citoyens auront aussi l'occasion de donner leur avis sur les projets de conservation soit lors de séances de consultation particulières liées aux travaux d'un Comité technique ou encore lors de la consultation annuelle de la Ville de Montréal sur le Plan d'action de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* (voir axe 6 sur la participation des citoyens).

2. Un cadre réglementaire, des politiques et des actions municipales en appui à la protection des milieux naturels

La Ville de Montréal entend arrimer toutes ses politiques et actions afin de protéger et de mettre en valeur les milieux naturels sur son territoire. Le Plan d'urbanisme précise déjà la volonté de la Ville d'agir afin de préserver et de mettre en valeur les milieux naturels en favorisant leur intégration au développement urbain. En appui à la Politique, ce Plan intègre les objectifs de conservation et d'aménagement des écoterritoires.

Le document complémentaire du Plan d'urbanisme vient édicter des règles et des critères qui permettront d'évaluer un projet d'opération cadastrale, de remblai ou de déblai ainsi qu'un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment qui sera réalisé sur un terrain ou un site localisé à moins de 30 mètres d'un bois, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau compris dans un écoterritoire. De tels critères traitent, entre autres, de la viabilité du milieu naturel, de la préservation de la topographie, du maintien du drainage naturel des lieux et de l'amélioration du régime hydrique des cours d'eau.

Les travaux des comités techniques dans les écoterritoires permettront aux arrondissements de préciser les outils d'encadrement nécessaires découlant des prescriptions du document complémentaire du Plan d'urbanisme (plan d'aménagement d'ensemble, plan d'implantation et d'intégration architecturale, etc.) ainsi que de déterminer les modalités d'application appropriées. En collaboration avec différentes instances gouvernementales, certains comités techniques pourraient également évaluer d'autres outils nécessaires à la protection et au maintien des écosystèmes (statut de conservation : arrondissement naturel, refuge faunique, habitat floristique, etc.).

Conformément au cadre réglementaire découlant du Plan d'urbanisme, les décisions du conseil d'arrondissement qui concernent les projets qui se réaliseront dans un écoterritoire feront l'objet d'un avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le Conseil du patrimoine de Montréal sera également mis à contribution pour l'évaluation des projets qui se réalisent dans un écoterritoire. Préalablement à la mise en branle de la procédure formelle d'évaluation des projets, il est entendu que les promoteurs auront eu l'occasion de bénéficier de l'assistance des comités techniques dans l'élaboration de projets qui répondent adéquatement aux objectifs et aux critères établis.

Dans le cadre de cette Politique, la Ville de Montréal considère que la contribution de 10 % exigée des promoteurs pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels lors d'une opération cadastrale viendra s'ajouter aux exigences gouvernementales de protection des milieux naturels, notamment celles qui découlent de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec*.

Dans le cadre notamment de programmes de financement établis par la Ville (infrastructures, habitation, etc.), Montréal vise à faire de la protection et la mise en valeur des milieux naturels une condition essentielle à l'acceptation de projets de développement dans les secteurs à grande valeur écologique.

La Ville de Montréal mise également sur le support qu'apportent les lois et règlements des autres paliers de gouvernements.

Enfin, la Ville établira une vision d'ensemble de tous ses milieux humides et hydriques afin d'en dégager leurs valeurs écologiques et d'identifier les secteurs prioritaires de préservation de manière à déterminer notamment les mesures de protection particulières à mettre en place. Cette vision constituera la base d'un nouveau cadre réglementaire élaboré en collaboration avec les arrondissements, les municipalités, la Communauté métropolitaine de Montréal, le ministère de l'Environnement du Québec et Environnement Canada.

3. Une gestion écologique des milieux naturels dans les parcs

La Ville de Montréal préconise d'évaluer les milieux naturels situés dans les parcs et les espaces verts sur son territoire et d'inscrire les plus significatifs dans un registre d'aires protégées. Ces aires feraient l'objet de mesures de protection dans le cadre d'un processus de gestion écologique semblable à celui implanté dans les parcs-nature.

La gestion écologique s'avère indispensable pour maintenir la diversité biologique végétale et animale, pour restaurer les milieux détériorés à la suite des perturbations humaines et naturelles et pour prévenir une dégradation future. Elle permet à la fois de connaître et de suivre les écosystèmes, d'aménager, de développer et de mettre en place des activités récréatives et éducatives pour les usagers.

4. Une stratégie d'intervention foncière; levier important de protection et de revalorisation des écoterritoires

L'établissement d'une stratégie d'intervention foncière est un des éléments du Plan d'action de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Cette stratégie comportera l'établissement d'un programme foncier permettant des montages financiers public/privé et saisissant rapidement les opportunités qui se présentent.

Par ailleurs, compte tenu de la valeur marchande des terrains à haute valeur écologique et des pressions exercées, la Ville compte favoriser la création et l'utilisation d'un fonds budgétaire pour protéger et aménager des milieux naturels stratégiques. La stratégie d'intervention foncière comprendra le recours à certains mécanismes de donation écologique, aux échanges de terrains (grâce auxquels les promoteurs délaissent des sites de grande valeur écologique pour réorienter les projets sur des lots alternatifs offerts par la Ville), à une participation concrète des organismes publics et des institutions possédant de vastes terrains à caractère naturel pouvant être inclus dans un réseau d'espaces protégés et à l'établissement d'ententes multipartites à frais partagés, prévoyant la participation des gouvernements fédéral et provincial ainsi que des partenariats publics/privés.

Cette stratégie est aussi basée sur une approche concertée en matière d'utilisation des contributions exigées (argent ou terrains) des promoteurs pour fins de parcs lors de nouvelles opérations cadastrales.



Marais à l'île Bizard



Cerf de Virginie au sud du bois de l'Héritage du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies



Seuil dans les Rapides de Lachine

5. Des programmes de soutien aux partenaires

La présente Politique propose l'élaboration de divers programmes de collaboration et de soutien aux partenaires désireux de s'associer à cette démarche de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Ces programmes seront élaborés selon des critères et des modalités propres aux organismes de conservation et aux autres groupes ou organismes privés et publics concernés. Ils pourraient prendre diverses formes, notamment l'appui à l'élaboration de projets, la sensibilisation de la population et le support à des campagnes de financement. La Ville a l'intention d'accréditer les projets immobiliers répondant aux objectifs de la Politique.

6. Une participation des citoyens

La réussite de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* réside non seulement dans son adoption par la Ville elle-même, mais dans le partage et la défense de cette vision et de l'approche préconisée par tous les montréalais (citoyens, développeurs, organismes environnementaux, etc.).

À cet effet, dans chacun des écoterritoires, au fur et à mesure des opportunités, la Ville entend favoriser les discussions entre citoyens, représentants d'organismes environnementaux et promoteurs afin d'élaborer des projets de développement axés sur une plus-value réciproque pour les tenants de la conservation des milieux naturels et ceux du développement.

La Ville entend également consulter la population montréalaise lors du dépôt du rapport annuel sur la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Ce rapport portera sur le bilan des actions entreprises et sur le plan d'action de la prochaine année.

Par ailleurs, la Ville mettra sur son site internet divers éléments d'information concernant les milieux naturels de son territoire, notamment quant à la mise en œuvre de la Politique.

Enfin, dans le cadre des suites du Sommet de Montréal, la Ville poursuivra le dialogue avec les représentants d'organismes environnementaux préoccupés par les enjeux liés à la protection et la mise en valeur des espaces naturels de Montréal.

Les secteurs d'intervention de la politique*

- Les milieux naturels dans les parcs existants
- Les milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique
- Les écoterritoires
- La carte des secteurs d'intervention

* Ces secteurs pourraient faire l'objet d'une réévaluation.

Les milieux naturels dans les parcs existants

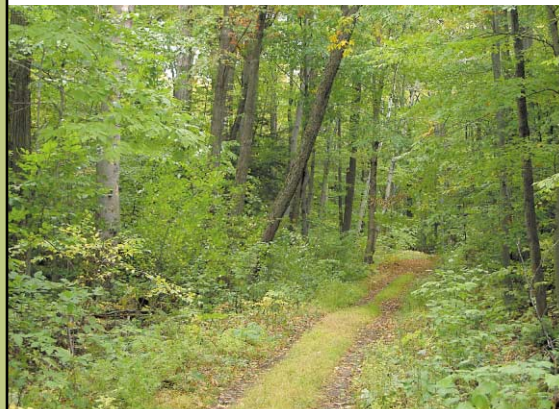
Milieux naturels dans les parcs existants

La Ville de Montréal préconise adapter le modèle de gestion des écosystèmes et des paysages des parcs-nature à l'ensemble de ses parcs comportant des espaces de grande valeur écologique.

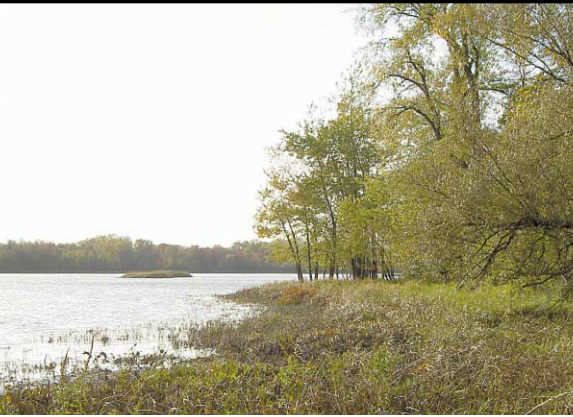
Le développement de ce modèle de gestion a d'ailleurs conduit au changement de statut des parcs-nature. En 1993, la Division des parcs régionaux de la Communauté urbaine de Montréal procédait à l'élaboration d'un programme de gestion des écosystèmes et des paysages à partir, entre autres, des études effectuées dans les années 1980 dans le but d'orienter les décisions futures, face au développement viable des parcs régionaux et à leur patrimoine. Conséquemment, le 24 mars 1994, le Comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal autorisait le changement d'appellation de « parcs régionaux » pour celle de « parcs-nature ».

Objectifs de la gestion des écosystèmes

- Recenser et reconnaître le patrimoine naturel dans les parcs existants;
- Assurer la protection et la mise en valeur de ce patrimoine naturel;
- Assurer l'adéquation entre le statut de protection conféré à un espace et les objectifs poursuivis;
- Maintenir la biodiversité végétale et animale;
- Détecter sur le terrain les modifications aux ressources biophysiques;
- Apporter des solutions concrètes aux conséquences des perturbations humaines et naturelles sur la valeur écologique des milieux.



Les milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique



Milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique

Outre les bois, les friches, les marais, les marécages et les étangs, le patrimoine naturel de Montréal comprend également de nombreux plans d'eau et leurs rives. Ces milieux riverains et aquatiques sont des éléments fondamentaux du paysage montréalais. Les rives sont très prisées par la population pour la pratique d'activités récréatives telle que la pêche, ou encore, tout simplement, pour admirer le paysage et profiter de la quiétude des lieux. Les milieux riverains et aquatiques recèlent une végétation riche et unique qui procure un habitat essentiel pour la prolifération d'une faune et d'une flore diversifiées. Dans le cadre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, tenant compte des politiques fédérales et provinciales en vigueur, la Ville de Montréal entend développer une stratégie de préservation et d'aménagement des milieux riverains et aquatiques comportant un potentiel écologique intéressant.

Objectifs de conservation et d'aménagement

- Préserver et accroître la biodiversité en milieux riverain et aquatique;
- Établir une vision d'ensemble des rives et des milieux aquatiques en dégageant leur potentiel écologique;
- Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine riverain et aquatique (préservation des paysages, contrôle des interventions, accessibilité physique et visuelle à l'eau, etc.)
- Assurer une saine gestion des écosystèmes dans ces milieux
- Élaborer un programme de communication et d'éducation visant à sensibiliser la population aux secteurs riverains et aquatiques d'intérêt écologique